

CARRERA DE ABOGACÍA

Examen libre : Lecto-comprensión
Integrado

FECHA :

Nombre del alumno : _____

DNI : _____

De su interés: Lea atentamente los títulos de las actividades. Se tendrá en cuenta la presentación prolija de su trabajo. Las respuestas que proporcione deberán estar redactadas en idioma castellano. Está permitido el uso de diccionario. Es recomendable que administre correctamente el tiempo para leer y resolver las actividades, con un margen de diez minutos para hacer correcciones en sus respuestas de ser necesario

LE PACS : PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Source : <http://danc.free.fr/famille/pacs.htm>

Le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexes différents ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Les partenaires doivent faire une déclaration conjointe devant le greffier du Tribunal d'Instance dont dépend leur résidence en joignant la convention passée entre eux par acte authentique ou par acte sous-seing privé. S'ils résident à l'étranger, ils doivent se rendre à l'Ambassade ou au consulat de France. La conclusion d'un Pacte Civil de Solidarité ne donne lieu à l'établissement d'aucun acte d'état civil. Il n'y a pas de cérémonie. De plus, le greffier enregistre la déclaration et fait procéder aux formalités de publicité. Il est fait mention, en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire, de la déclaration de pacte civil de solidarité, avec indication de l'identité de l'autre partenaire. Pour les personnes de nationalité étrangère nées à l'étranger, cette information est portée sur un registre tenu au greffe du tribunal de grande instance de Paris.

Sauf dispositions contraires de la convention, les biens acquis séparément, par chacun des partenaires avant la signature du PACS, reste leur propriété personnelle. Chacun d'eux reste seul tenu des dettes personnelles nées avant ou pendant le pacte, excepté les dettes contractées pour les besoins de la vie courante.

Il est utile d'établir un inventaire écrit des biens de chacun des partenaires, au moment de l'établissement du PACS.

A défaut de précision dans le PACS, les partenaires sont soumis au régime de séparation de biens. Les partenaires peuvent choisir de soumettre les biens qu'ils acquièrent au régime de l'indivision dans leur convention initiale ou dans une convention modificative.

En cas d'abandon du domicile ou du décès du partenaire qui a signé seul le contrat de bail, le contrat continue automatiquement au profit de celui qui reste dans les lieux.

La rupture du PACS

Le PACS prend fin soit par rupture volontaire, soit par le mariage de l'un des deux partenaires ou des deux ensembles, soit par le décès.

La rupture peut être bilatérale lorsque les partenaires décident d'un commun accord de mettre fin au PACS.

Ils remettent une déclaration conjointe écrite au Greffe du Tribunal d'Instance, dans le ressort duquel, l'un d'entre eux au moins a sa résidence. Le greffier inscrit cette déclaration sur un registre, et en assure la conservation.

Lorsque l'un des partenaires décide de mettre fin au PACS, il signifie à l'autre sa décision, et adresse copie de cette signification au greffe du Tribunal d'Instance qui a reçu l'acte initial. Les partenaires procèdent eux-mêmes à la liquidation des droits et obligations résultants du PACS.

A défaut d'accord, quelle juridiction peut saisir l'un des partenaires ? Le Tribunal de Grande instance du domicile du défendeur est saisi et statue sur les conséquences personnelles et patrimoniales de la rupture.

Les aspects sociaux du PACS

Les partenaires d'un PACS sont assimilés aux personnes mariées et aux concubins, pour certaines prestations, notamment :

Les allocations familiales - Le complément familial - L'allocation de logement - L'aide personnalisée au logement - L'allocation aux adultes handicapés - Le revenu minimum d'insertion.

En cas du décès de l'un des partenaires, le survivant peut bénéficier du capital décès dans les mêmes conditions qu'un conjoint.

Les partenaires liés par un PACS se voient accorder le bénéfice des dispositions du Code du Travail, à savoir la date des congés, l'autorisation exceptionnelle d'absence en cas de décès, la priorité d'une mutation, d'un détachement, d'une mise à disposition dans la fonction publique. Le PACS n'ouvre pas droit aux prestations versées au conjoint survivant de l'assuré social dans les régimes de bases allocation de veuvage, pension d'invalidité de veuve ou de veuf.

A. Responder las siguientes preguntas indicando la línea de referencia.

1. ¿Cuál es el objetivo principal del PACS?

2. ¿Quiénes están excluidos del PACS y cuándo no se puede celebrar un PACS?

3. ¿Se necesita un acuerdo previo a la presentación formal del PACS ? En caso afirmativo : ¿Dónde se presenta dicha declaración?

4. ¿Qué sucede con los bienes adquiridos antes de la firma del PACS ?

5. ¿Es aplicable al PACS el régimen de separación de bienes?

6. ¿Cuáles son las causas de finalización del PACS?

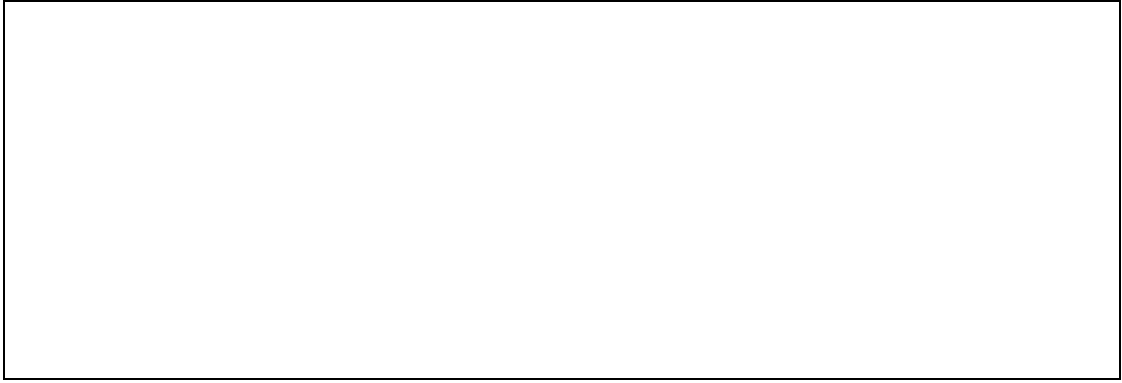
7. ¿Cuáles son las prestaciones que son aplicables al régimen del PACS?

B. Explique succinctamente el alcance de los párrafos subrayados en el texto.

Sauf dispositions contraires de la convention, les biens acquis séparément, par chacun des partenaires avant la signature du PACS, reste leur propriété personnelle. Chacun d'eux reste seul tenu des dettes personnelles nées avant ou pendant le pacte, excepté les dettes contractées pour les besoins de la vie courante

Lorsque l'un des partenaires décide de mettre fin au PACS, il signifie à l'autre sa décision, et adresse copie de cette signification au greffe du Tribunal d'Instance qui a reçu l'acte initial. Les partenaires procèdent eux-mêmes à la liquidation des droits et obligations résultants du PACS.

Les partenaires liés par un PACS se voient accorder le bénéfice des dispositions du Code du Travail, à savoir la date des congés, l'autorisation exceptionnelle d'absence en cas de décès, la priorité d'une mutation, d'un détachement, d'une mise à disposition dans la fonction publique. Le PACS n'ouvre pas droit aux prestations versées au conjoint survivant de l'assuré social dans les régimes de bases allocation de veuvage, pension d'invalidité de veuve ou de veuf.



C) Indicar en castellano uno o dos sinónimos de las siguientes palabras utilizadas en el texto:

Pacte: _____

Partenaires: _____

Besoins: _____

Décès: _____

Rupture: _____